

FEUTRES - OUATES - FIBRE DE BOIS COMPORTEMENT EN ATMOSPHERE HUMIDE RESISTANCE AUX MICRO-ORGANISMES

Page 1/3

Sans restriction d'utilisation

AVANT-PROPOS

Ce document est équivalent au document RENAULT D47 1217.

Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable du Service Normalisation de ce Groupe.

Il est conforme à l'accord intervenu entre ce Groupe et PSA PEUGEOT CITROËN en JUIN 1999.

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet de fixer les conditions des essais permettant d'observer le comportement en atmosphère humide des ouates, feutres, panneaux de fibre de bois, etc.

2.PRINCIPE

Maintenir une éprouvette du matériau à tester, dans un récipient hermétiquement clos contenant une atmosphère chaude et humide et observer le développement éventuel des micro-organismes contenus dans le matériau.

3.APPAREILLAGE

3.1.RECIPIENT CIRCULAIRE HERMETIQUEMENT CLOS,

(par exemple un bocal pour conserves ménagères) d'un diamètre intérieur minimum de 150 mm contenant un support circulaire en grillage inoxydable (maille carrée de 5 mm de côté), parallèle à la base du récipient et à 50 mm environ de celle-ci.

3.2.ETUVE VENTILEE,

à $40\text{ °C} \pm 1\text{ °C}$ ou toute autre température définie dans les documents normatifs.

3.3.UTIL DE DECOUPE,

ciseaux, cutters, ...

3.4.ENCEINTE CONDITIONNEE,

à $23\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ et $50\% \pm 5\%$ d'humidité relative.

4.EPROUVETTES

Découper 3 éprouvettes carrées de $100\text{ mm} \times 100\text{ mm} \pm 1\text{ mm}$ ou toute autre dimension à l'aide de l'outil de découpe (3.3.).

Une éprouvette peut être constituée d'un matériau unique et homogène ou d'un composite homogène et/ou hétérogène.

5.MODE OPERATOIRE

- Laver soigneusement les récipients et les supports à l'eau bouillante et verser de l'eau distillée dans les récipients sur une hauteur d'environ 30 mm. Poser les éprouvettes à plat sur le support, face aspect vers le haut, en évitant de les mouiller.
- Fermer hermétiquement les récipients et les placer pendant 7 jours dans l'étuve ventilée (3.2.) ou toute autre durée définie dans les documents normatifs. Les retirer et ouvrir.
- Sentir, noter l'odeur, refermer les récipients. Les laisser dans l'enceinte conditionnée (3.4.) pendant 24 heures. Ouvrir à nouveau, sentir et examiner les éprouvettes.

6.EXPRESSION DES RESULTATS

On notera la présence ou l'absence de mauvaises odeurs, de fermentation, de moisissures et tous autres à la sortie de l'étuve ventilée (3.2.).

7.PROCES-VERBAL D'ESSAI

On établira un procès-verbal d'essai qui précisera, s'il y a lieu, les conditions particulières de l'essai qui ne seraient pas prévues dans la présente méthode ou au cahier des charges et qui pourraient influencer sur les résultats.